

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2019/09/23/2019204525/justel>

Dossier numéro : 2019-09-23/02

Titre

23 SEPTEMBRE 2019. - Décret portant assentiment à l'accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'Energie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 novembre 2017

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 11-10-2019 page : 93663

Entrée en vigueur : 21-10-2019

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). L'Accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 novembre 2017, sortira son plein et entier effet.

[Art.](#) 2. Les modifications éventuelles adoptées en vertu des articles 240, alinéa 3, 270, alinéa 2, et 362, alinéa 8, de l'accord de partenariat sortiront leur plein et entier effet.